

Les aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées par la DDT

Les aides de l'Anah attribuées au niveau local ont permis de financer la rénovation de 507 logements pour lesquels les propriétaires ont bénéficié d'un accompagnement gratuit et de proximité (visite du logement, évaluation des travaux à réaliser, aide au montage du dossier..) par des professionnels du domaine.

• Ces financements concernent :

✓ 24 logements de propriétaires bailleurs situés à proximité des services et équipements (écoles, commerces...) permettant d'offrir autant de logements sociaux privés à loyers plafonnés et de qualité énergétique élevée (gain énergétique de plus de 60 % avant après travaux)

✓ 483 logements de propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes (78% des demandeurs) ventilés par thématique : les travaux de rénovation globale (logements insalubres ou très dégradés), les travaux de rénovation énergétique (voir fiche rénovation énergétique) et les travaux d'adaptation du logement à un handicap ou à une dépendance.

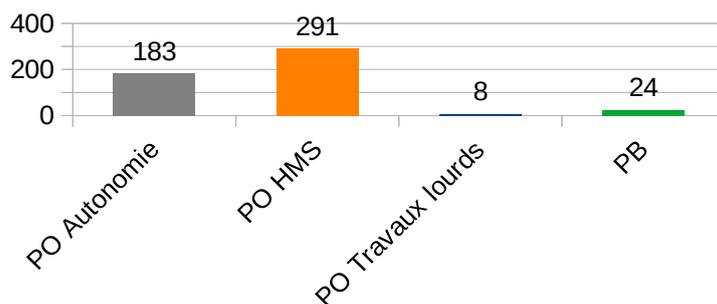
✓ Pour cette année 2021, un zoom est fait sur les dossiers d'adaptation des logements. Ils représentent environ 40 % de l'ensemble des dossiers PO financés (183 logements) et répondent à un besoin prégnant dans le Tarn. En effet, près de 50 000 ménages sont éligibles aux aides Anah (soit 42 % des ménages PO) dans le département parmi lesquels 31 600 comportent au moins 1 personne de plus de 60 ans.

Ainsi, qu'il s'agisse d'actions préventives ou curatives, la demande pour un actuel ou futur maintien à domicile est un enjeu fort. Il s'agit notamment de travaux concernant la mise en place d'un monte-escalier, d'adaptation de salle de bain ou de toilette ou la création de chambre en rez-de-chaussée voire d'un aménagement plus global du logement permettant un maintien à domicile durable dans le temps. Il est également possible de réaliser des travaux spécifiques à l'extérieur du logement comme des plateformes, des chemins d'accès carrossable ou des rampes adaptées à des fauteuils roulants. Le montant moyen de subvention de ce type de dossiers s'élève à 3 340€ pour un montant moyen de travaux de 7 081€.

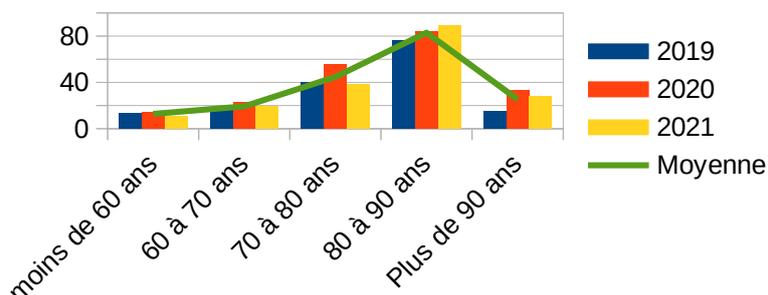
2021, un retour à une production locale soutenue après deux années de transition

- La production locale s'est recentré en 2021 sur les dossiers de rénovation complète. L'année 2020 exceptionnelle a, en effet, été dopée par le dispositif Habiter Mieux Agilité. Ce dernier, en fusionnant avec le CITE, s'est transformé en dispositif MaPrimeRenov' à compter de 2020 (voir fiche rénovation énergétique)
- La production de l'année 2021 revient donc à un niveau comparable aux années 2017 et précédentes

Les logements financés en 2021 par la délégation de l'Anah dans le Tarn



Répartition des dossiers autonomie par classe d'âge Année 2019/2021



- ✓ Une des plus values des services locaux est leur capacité à fédérer un partenariat de proximité solide autour d'orientations nationales. Dans le Tarn, des actions ont été maintenues en 2021 par le biais de réunions d'information et d'échanges à Albi et Castres avec les artisans locaux en collaboration avec les organismes qui compose cet écosystème et notamment la chambre des métiers ou les fédérations d'artisans (FFB, CAPEB).
- ✓ Enfin, une aide financement spécifique aux communes a été attribuée dans le cadre de travaux d'office pour une situation d'habitat indigne (voir fiche LHI) pour un montant de 25 000€.

Une consommation de crédits importante maintenant une dynamique économique locale forte

- **Le montant de subventions attribuées** aux particuliers dans le Tarn sur l'année 2021 s'élève à **4,67 M€**.
- Ces aides ont permis de générer presque **10 millions € HT de travaux** pour les artisans locaux
- Les montants moyens constatés sur la période sont :
 - ▶ pour les propriétaires occupants : 16 613 € de travaux et de 8 705 € de subvention
 - ▶ pour les propriétaires bailleurs : 46 523€ de travaux et 19 721 € de subvention

Un maillage territorial essentiel pour dynamiser les territoires les plus ruraux comme les plus urbains et une aide et un accompagnement aux particuliers au plus près du terrain

L'aide de l'Anah aux collectivités se concrétise aussi par des crédits d'ingénierie dédiés aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et aux programmes d'intérêt généraux (PIG). Ces crédits financent la présence de personnels spécifiques permettant un accompagnement gratuit pour les particuliers.

Dans le Tarn, l'année 2021 a été une année de transition en terme d'ingénierie puisque seulement 3 programmes étaient opérationnels contre 6 en moyenne habituellement. Les collectivités engagées en 2021 sont :

- les communautés de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, de Sor et Agout
- le Département.

Toutefois, cette période a été mise à profit par certaines collectivités pour préparer de nouvelles OPAH qui devraient démarrer en 2022 voir 2023 :

- les communautés de communes du Carmausin Ségala, de Sidobre Vals et Plateaux, de Montagne et Haut Languedoc, de Tarn Agout,
- les communautés d'agglomération de Castres-Mazamet et de Gaillac Graulhet

et ainsi maintenir la dynamique Tarnaise.